

# Demande d'Autorisation Environnementale

## Projet de forage du puits IZA23

Stockage souterrain de gaz naturel  
d'Izaute

## Garanties financières

Date	N° rév.	Révision	Etabli par	Vérificateur	Approbateur
30/06/21	0	Emission originale	Teréga	J. Durand L. Prat	N.Jamot

**Direction des Opérations**  
Service Forage-Puits

**Projet IZA23**  
Suivi par : Juliette Durand

---

**TERĒGA S.A.**

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 205 22 • 64010 Pau Cedex  
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • [www.terega.fr](http://www.terega.fr)

## 1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre du forage du nouveau puits - “projet IZA23” - sur le site de stockage de gaz naturel d’Izaute, Teréga est tenue de constituer des garanties financières sur le fondement de l’article R. 516-1-3° du code de l’environnement.

Ces garanties visent à couvrir le montant des opérations de surveillance et maintien en sécurité de l’installation en cas d’événement exceptionnel susceptible d’affecter l’environnement, d’une part, et d’intervention en cas d’accident ou de pollution, d’autre part.

Le périmètre de ces garanties correspond à celui du projet IZA23.

## 2. MODALITÉS DE CALCUL

Les modalités de calcul de la garantie financière sont établies conformément à la méthodologie décrite par la circulaire n° 97-103 du 18 juillet 1997 relative aux garanties financières pour les installations figurant sur la liste prévue à l’article 7-1 de la loi du 19 juillet 1976.

Elles résultent, tout d’abord, de l’identification des activités soumises à garanties financières. Il s’agit dans le cas du site d’Izaute du stockage de gaz naturel relevant de la rubrique n° 4718-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l’environnement (régime Seveso seuil haut).

**Concernant le volet événements accidentels**, la garantie financière a été établie sur la base du scénario majeur d’éruption du puits, scénario majorant en phase travaux comme en phase d’exploitation. Ce scénario est toutefois écarté de l’étude de dangers du projet. Il est pris en compte pour le plan particulier d’intervention (PPI).

Le montant de ces garanties financières pour le volet accidentel a été fixé à 1 500 000 euros, comme détaillé ci-dessous.

**Concernant le volet maintien en sécurité**, il s’agit d’évaluer les montants correspondant aux :

- frais de surveillance et maintien en sécurité de l’installation
- frais d’intervention

Aucun montant n’a été associé à ce volet. En effet, la mise en sécurité des puits par installation d’un bouchon de fond, et l’arrêt et mise en sécurité des unités de surface associées sont des opérations réalisées en interne par les équipes d’exploitation de Teréga. Concernant la surveillance du site, on rappelle que Teréga exploite également le stockage de Lussagnet



(Landes) à environ 10 km, qui regroupe la plus grande partie des puits et des installations de traitement de gaz, la salle de contrôle commune au pilotage d'Izaute et Lussagnet, les bâtiments administratifs, magasins et ateliers. Le centre de stockage d' Izaute est un site sans présence humaine permanente, piloté depuis Lussagnet. La surveillance et la sûreté des deux sites sont également centralisées au niveau de Lussagnet, qui constitue le volume de l'activité. La gestion de la surveillance (sûreté) et du maintien en sécurité (tournées de surveillance exploitation) du site de Izaute est une composante de la gestion globale des stockages de Teréga. En cas d'arrêt d'exploitation, la surveillance ne nécessiterait pas la mise en œuvre de nouveaux moyens mais le maintien des moyens de sûreté existants. En outre, il n'y a pas de problématique de stockage ou d'enlèvement de déchets spéciaux (dangereux).

Pour les raisons évoquées ci-dessus, aucun montant n'est associé au volet maintien en sécurité.

Ainsi, le montant total des garanties financières a été fixé à **1 500 000 euros**.

Ces garanties financières seront constituées sous la forme d'une garantie bancaire qui sera effective à la publication de l'arrêté préfectoral d'autorisation et avant le démarrage des travaux.

### 3. CALCUL DES GARANTIES FINANCIÈRES

<i>Site Izaute</i>						
<b>FICHE 1 : IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS VISÉES AU 3° DE L'ARTICLE R.516-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b>						
<b>INSTALLATIONS SEVESO DÉPASSANT LE SEUIL HAUT DE LA NOMENCLATURE</b>				<b>DANGEROUSITÉ DES PRODUITS MANIPULÉS</b>		
N° ordre d'activité	N° de rubrique	Libellé de rubrique	Description sommaire de l'activité (nature du produit, capacité et éventuels équipement enterrés: cuves, canalisation)	Produits de décomposition dangereux pour l'environnement	Toxicité au sens de la nomenclature	Dangerosité au sens de la nomenclature
1	4718	<b>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).</b>	<b>Nouveau puits d'injection-soutirage IZA23 de gaz naturel sur le stockage souterrain d'Izaute. Capacité nominale du puits en soutirage : 2,5MNm3/jr Capacités globales du site en volume de gaz stocké et en injection soutirage : non modifiées</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>

Site Izaute					
<b>FICHE 2 : EVALUATION DES EVENEMENTS D'ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT ET DU MAINTIEN EN SÉCURITÉ</b>					
Identificat ion activité:	N° d'ordre d'activité: 1	Rubrique : 4718	Libellé: Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel		
N°	Intitulé de l'évènement	Evènement à étudier si	Grandeur caractéristique de l'activité		Montant (K€)
			Type	Valeur	
1	<b>En phase forage : éruption du puit en fin de phase 12"1/4</b> <b>En phase exploitation : éruption du puit à travers la complétion 7"5/8</b> <b>Équivalent au scénario "Explosion ou dispersion d'un nuage toxique" prévu par la circulaire, annexe III</b>	le produit est liquide aux conditions standards: OUI <b>NON</b>	Plus grande quantité de produit pur présent dans une capacité pour l'activité considérée	<b>119.232 t</b>	
			Montant forfaitaire de l'évènement (k€)	<b>1.500K</b>	

**Facteurs de pondération appliqués :**

Dangerosité du produit : coefficient 1 (pas de toxicité)

Sensibilité de l'environnement : coefficient applicable 1 (pas de minoration de la sensibilité de l'environnement)

Site Izaute

**FICHE 3 : DÉTERMINATION DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIÈRES**

N° Ordre activité	RUBRIQ UE	LIBELLÉ DE RUBRIQUE	MONTANT ASSOCIÉS AUX ÉVÉNEMENTS PROVOQUANT DES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT (en K€)					
			Événements accidentels				Maintien en sécurité	
			1	2	3	4	5	6
			Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou un épandage de liquides polluants	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à incendie (eaux d'extinction)	Explosion ou dispersion d'un nuage toxique	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés	arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets industriels spéciaux
<b>1</b>	<b>4718</b>	<b>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel</b>			<b>1.500k</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

MONTANT GLOBAL POUR CHAQUE TYPE D'ÉVÉNEMENT	Évènement 1 = max	Évènement 2 = max	Évènement 3 = max	Évènement 4 = max	Évènement 5 = max	Évènement 6 = somme
Événements accidentels : reporter le maximum de la colonne (évènement = rare)			<b>1.500K</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Maintien en sécurité du site : reporter le maximum de la colonne (évènement = max)						
Maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets : reporter la somme des montants (évènement = somme)	Max (évènement 1 à 4) : évènement à caractère accidentel				Max évènement 5	Max évènement 6
MONTANT GLOBAUX	<b>1.500K</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
Reporter l'évènement accidentel maximum et les évènements 5 et 6						
MONTANT DES GARANTIES FINANCIÈRES en K€ cumulé de l'évènement accidentel maximum et des frais de maintien en sécurité	<b>1.500K (montant final)</b>					